

Problèmes et tendances du travail social en Suisse et dans le monde

par W. Rickenbach

I. GÉNÉRALITÉS

1. Définitions. — Le travail social est un champ d'activité et de connaissances relativement récent. Aussi les notions sont-elles, dans ce domaine, en constante évolution. Outre un certain nombre d'assistants sociaux et d'associations d'assistants sociaux, les Nations Unies ainsi que la Conférence internationale de Service social se sont efforcées de les fixer. ¹ De plus en plus on en vient, dans les différents pays, à faire la distinction entre le travail social (Sozialwesen, Social welfare) d'une part, et le service social (Sozialarbeit, Social work) d'autre part.

Par *travail social* on entend l'ensemble des efforts et institutions d'ordre matériel, sanitaire, psychique et mental qui visent à aider l'homme à satisfaire ses besoins vitaux. Il s'agit, entre autres, de la protection des travailleurs, de la construction de logements, des assurances sociales, des soins sanitaires et infirmiers, ainsi que de l'aide individuelle. Par *service social*, en revanche, on entend l'activité des assistantes sociales et des assistants sociaux. Celle-ci tend de plus en plus à devenir une « aide de relation », et ce terme signifie la relation créée, dans le domaine du secours, entre l'assistant social et le « client ».

¹ La Conférence nationale suisse de travail social, organisation qui « coiffe » les institutions sociales suisses, a constitué, il y a quelque temps, un groupe de travail chargé de mettre au point la terminologie.

2. Buts. — Les institutions et interventions, dont l'ensemble constitue le *travail social*, ont pour dessein, on l'a dit, de procurer au plus grand nombre d'individus possible un niveau de vie aussi favorable que possible. A cet effet, l'homme ne doit pas seulement avoir part aux biens de ce monde, mais encore il doit pouvoir les choisir librement, consciemment, et selon une échelle des valeurs qui tienne compte des besoins spirituels. Il s'agit donc aussi de développer la personnalité de l'homme et d'accroître sa liberté. Cela implique un effort vers plus d'égalité sociale, c'est-à-dire vers une amélioration de la condition sociale, un équilibre des droits et des devoirs et, par voie de conséquence, une restriction des privilèges. Tous les pays, avec des résultats plus ou moins favorables, se sont fixé ce but.

Le rôle du *service social* est de favoriser l'intégration des individus et des groupes dans la société, ou mieux encore, leur inter-pénétration, et de les empêcher de vivre en marge de la société. Il est aussi d'encourager le développement des diverses communautés et de préparer, pour elles, sans trop de dommages, de nouvelles structures et de nouvelles formes.

3. Problèmes à résoudre. — Les problèmes auxquels le travail social doit aujourd'hui faire face sont multiples et complexes. Avant tout, il est l'objet de transformations constantes et, selon un mot maintenant en vogue, on peut dire que de nos jours c'est le changement qui est la règle.

Cela se vérifie, tout d'abord, à propos de la *population*. Dans la plupart des pays, celle-ci augmente constamment en raison de l'accroissement du nombre des naissances — qui, dans les pays en voie de développement, revêt un caractère explosif — de la régression de la mortalité et enfin de l'immigration. On note également un fort mouvement de migration à l'intérieur de nombreux pays. Les déplacements de population ne se font pas seulement de la campagne vers les villes et de la montagne vers la plaine, mais aussi d'une ville à une autre. On déménage plus souvent qu'autrefois. Aux États-Unis, par exemple, on parle du « nomadisme » de la société américaine. En outre, les déplacements aller et retour — quotidiens ou de fin de semaine — sont de plus en plus fréquents et les distances augmentent constamment. Les catégories de personnes par rang d'âge

se modifient sans cesse par le fait que la proportion des personnes âgées s'accroît régulièrement.

Des changements rapides et radicaux s'opèrent également dans le *secteur économique*. Tandis que l'agriculture est en régression, l'industrie, en revanche, se développe, et souvent à un rythme toujours plus accéléré. De plus, les entreprises dites « de service », c'est-à-dire le commerce, les transports, l'administration, les banques, les assurances et institutions sociales prennent de plus en plus d'importance. Il en résulte une concentration de la population dans les villes et les régions urbaines. Les progrès de l'industrialisation ont entraîné — et continuent de le faire — une élévation du niveau de vie. Les pays en voie de développement connaissent souvent, il est vrai, une prolétarianisation croissante, qui rappelle l'époque des débuts du capitalisme en Europe et en Amérique du Nord, de sorte que — selon les indications du Secrétariat général des Nations Unies — l'écart qui les sépare des pays développés s'accroît plutôt qu'il ne diminue.

Quant à la *structure de la société*, on constate un nivellement croissant. En dépit de ce phénomène, la société actuelle est encore formée de différentes couches, bien que celles-ci ne se différencient plus en fonction du rang social, mais de la profession et des revenus. Au mouvement horizontal des migrations vient s'ajouter un mouvement vertical, qu'on désigne par « mobilité ». Ainsi, un nombre d'individus toujours plus élevé gravissent très vite les degrés de l'échelle sociale pour en retomber souvent tout aussi rapidement. Il se produit en outre un affaiblissement, dans certains cas même, une dissolution, des groupes dits primaires, tels que la famille nombreuse, le milieu proche, le voisinage, le hameau. A leur place, les groupes secondaires, communautés de caractère politique, unions économiques, associations culturelles, etc. gagnent de l'importance. On parle d'une transition de la société « sentimentale » à la société « réfléchie ». Tout cela aboutit également à une transformation des normes de la société et de la conception des valeurs sociales. Un autre indice important du changement intervenu dans la structure sociale est la situation actuelle de la femme, différente de ce qu'elle était auparavant. Car la femme est prise toujours davantage dans l'engrenage de la vie professionnelle et, souvent, plus ou moins soustraite à la vie de famille.

Les problèmes qui se posent dans le domaine de la *santé* physique et surtout de la santé psychique et mentale sont multiples et ne laissent pas d'être inquiétants. Du fait de l'augmentation du nombre des personnes d'un âge avancé, on constate aussi une augmentation des maladies chroniques. Il est difficile de faire face aux exigences croissantes et changeantes de notre époque, au rythme de vie accéléré, et cela se manifeste par la multiplication des maladies mentales et des névroses, des suicides et des toxicomanies. La poussée de sexualité, l'augmentation des divorces et de la criminalité font partie de cet ensemble.

Dans les pays en voie de développement, des groupes de population sont particulièrement menacés. Ce sont ceux qui, en l'espace de peu de temps, arrachés à la vie tribale relativement protégée qu'ils menaient comme à l'âge de pierre, franchissent d'un bond une phase de développement qui, d'ordinaire, s'étend sur plusieurs siècles, pour être précipités dans la fournaise des grandes villes modernes.

4. Méthodes. — Les problèmes et les tâches auxquels le travail social doit faire face de nos jours sont devenus trop complexes pour pouvoir être simplement résolus au jour le jour. La *planification sociale* (Sozialplanung, Social planning) est donc nécessaire. Sous ce terme, on entend d'abord le fait d'établir des plans quant à l'ensemble du travail social. Et cela doit se faire conjointement avec des plans dans le domaine économique également, faute de quoi la société ne peut évoluer de façon harmonieuse. La planification sociale acquiert de plus en plus d'importance. Cela est surtout vrai pour les pays en voie de développement où elle est systématique et se fonde, dans une large mesure, sur des données scientifiques. Outremer, dans un pays hautement développé comme le Japon par exemple, elle est très poussée.

En Suisse également, elle se révèle de plus en plus nécessaire, car on ne dispose plus des moyens financiers, ni surtout du terrain et de la main-d'œuvre nécessaires pour pouvoir entreprendre simultanément plusieurs tâches importantes. Comme d'ailleurs pour toute planification, il faut tenir compte du problème des priorités ; ce qui signifie que les responsables doivent décider quelles sont les tâches qui exigent d'être entreprises en premier lieu. Dans les pays

où la structure sociale et celle du droit public sont complexes, en Suisse, par exemple, de telles décisions sont difficiles à imposer, parce que ce n'est pas l'objectivité seule qui les détermine mais également des raisons politiques. Dans les pays en voie de développement, il faut d'abord créer des occasions de travail, des logements, des installations hygiéniques et un service général d'assistance. Ensuite seulement, on pourra songer aux assurances sociales (Sécurité sociale) et à des services d'assistance sociale spécialisés (par exemple en faveur des handicapés ou des personnes en danger de devenir alcooliques). On comprend que la planification sociale soit particulièrement nécessaire dans les nouvelles agglomérations urbaines.

A côté de la planification du travail social, il y a celle des *services sociaux*, c'est-à-dire des institutions de service social. Ici, de nouveau, on doit dresser un catalogue des problèmes et des besoins et décider ensuite quelles seront les tâches prioritaires. La planification du service social a été amorcée dans divers pays. Elle est fréquemment entre les mains des organes de coordination du service social, dont il sera question plus loin. En Suisse, la Conférence nationale de travail social a créé un groupe « planification ». A l'échelon cantonal, nous mentionnerons « l'Office social neuchâtelois », et indiquerons que, dans deux ou trois endroits, quelques assistants sociaux se sont également réunis pour former des groupes d'études indépendants. La planification en matière de homes et d'établissements est très importante ; dans ce domaine, les Pays-Bas ont à leur actif des réalisations modèles.

*

La *recherche sociale* est à la base de la planification, mais aussi des mesures qui seront prises ultérieurement en matière de travail social. Elle est donc devenue indispensable et son importance est reconnue aujourd'hui partout dans le monde. Vu la difficulté des tâches, comment en effet se contenter encore de l'expérience pratique acquise au jour le jour ? Ainsi, pour ne citer que cet exemple, il s'est constitué, il y a quelque temps, grâce à une initiative privée, une « Société suisse pour la recherche sociale pratique », qui groupe des représentants de l'économie et de l'administration publique.

C'est de méthodes précises qu'on se sert, et dans lesquelles le choix des personnes à interroger joue un rôle important.

Dans le domaine du service social, on parle de *recherche en service social*. Celle-ci peut avoir pour objet, par exemple, l'urgence des besoins sociaux et l'efficacité des méthodes appliquées en vue de les satisfaire. Elle comprend également des enquêtes sur les besoins et les disponibilités de l'effectif des futurs assistants sociaux. En Suisse, quelques œuvres sociales suisses d'une certaine importance procèdent de temps en temps à des enquêtes qui, jusqu'à un certain point, peuvent entrer dans le cadre de la recherche sur le service social. Enfin, citons les différentes écoles et instituts universitaires d'études sociales dont les élèves préparent, pour obtenir leur diplôme, des travaux sur ces sujets.

Pour le travail social, et notamment le service social, il est de plus en plus important d'établir, d'une manière suivie, des *relations avec le public* et de faire connaître son activité, souvent encore méconnue. Il faut, pour employer une expression actuelle, s'appliquer à donner du service social une « image » moderne : Expliquer, entre autres, que le service social ne consiste pas, en premier lieu, à fournir une aide matérielle, mais qu'il a pour dessein d'établir une « relation d'aide » entre l'assistant social et le « client » ; qu'il s'agit, suivant les cas, d'éviter que certaines personnes rompent toute attache avec leur groupe ou d'intervenir afin de les y réintégrer ; que recourir à des services sociaux n'est pas humiliant et que les familles nourricières et les homes sont des éléments indispensables de l'action du service social. Le public doit, en outre, savoir qu'on attend de lui des dons et une collaboration personnelle.

On a besoin d'un nombre toujours plus élevé d'assistants sociaux et la propagande en faveur de la profession fait partie de ce chapitre. Tous reconnaissent maintenant l'importance de la publicité — explication du travail social — et c'est donc également le cas en Suisse. Il y a déjà plusieurs années que la « Conférence nationale de travail social » a institué une commission d'information et de propagande qui, par la suite, s'est transformée en un groupe de travail sous le nom de « Relations avec le public ». Ce groupe s'efforce en outre de former des dirigeants et des collaborateurs d'œuvres sociales et de services administratifs, dirigeants et collaborateurs qui peuvent à leur tour aider à l'action de propagande.

A côté des méthodes que nous venons de mentionner et qui s'appliquent à l'ensemble du travail social, il en est d'autres qui concernent plus spécialement la relation entre l'assistant social et le client et qui sont, par conséquent, employées pour le service social. Ce sont notamment le *service social de cas* (casework), le *service social de groupe* (group-work) et l'*organisation communautaire* (community organization). Originaires des pays anglo-saxons, des Etats-Unis en particulier, elles sont avant tout basées sur la psychologie des profondeurs, la psychologie sociale et la sociologie. Elles visent à créer une relation de confiance très large et même, dans la mesure du possible, une collaboration entre assistants et assistés. Le service social de cas agit en faveur de personnes et de familles, le service social de groupe en faveur de certaines catégories de personnes (adolescents en danger, femmes divorcées, personnes âgées) tandis que l'organisation communautaire, qui comprend aussi des éléments de planification sociale, s'adresse à des communautés menacées (villages de paysans, par exemple) ou qui ont besoin que soient prises des mesures pour leur développement (communes industrielles, nouveaux quartiers urbains, colonies d'habitations, villes satellites). Le service social qui traite des cas individuels et des groupes, d'une part, et l'organisation communautaire, d'autre part, interviennent simultanément, parce que les problèmes sociaux actuels doivent être abordés aussi bien en tenant compte de la personne qu'on veut aider que de son milieu.

Ces méthodes ont pris, depuis la fin de la deuxième guerre mondiale et dans tous les pays, un grand essor grâce aux efforts des Nations Unies (échanges d'assistants sociaux, séminaires) et de la Conférence internationale de service social. Dans les pays en voie de développement et les régions qui tendent à « s'urbaniser », l'intervention de l'organisation communautaire (qui, en Grande-Bretagne (settlements) et aux Etats-Unis, est connue depuis longtemps) est particulièrement souhaitable. Elle est également introduite aux Pays-Bas dans les communes des polders (régions conquises sur la mer).

En Suisse, c'est avant tout le service social de cas individuels que l'on trouve. Il est surtout l'apanage des générations plus jeunes, sorties des écoles d'études sociales, comme ce sont d'ailleurs elles qui, en général, représentent une avant-garde qui pousse à l'intro-

duction des méthodes nouvelles de service social. Mais l'assistance individuelle officielle, c'est-à-dire l'assistance publique, commence également à s'y intéresser. Le service social de groupe, lui, est moins répandu bien qu'il se développe peu à peu et qu'un centre de formation pour l'application de cette méthode ait été créé récemment près de Thoune. Quant à l'organisation communautaire, elle n'en est qu'à ses débuts, sans doute parce que, jusqu'à ces derniers temps, aucune communauté n'en avait particulièrement besoin. Cette situation a toutefois changé complètement par suite des progrès rapides de l'industrialisation et de l'urbanisation.

5. Le travail social: ses responsables, sa structure. — Partout, les responsables du travail social sont soit les institutions *publiques* comme en Suisse, par exemple, les communes, districts, cantons et la Confédération, soit les institutions *privées* d'intérêt public telles que sociétés, fondations, coopératives. Les Eglises, selon leur situation juridique, doivent être classées dans l'une ou l'autre catégorie. Au début, il y eut d'abord des œuvres privées. En Grande-Bretagne, en Amérique du Nord et en Suisse, mais également dans la République fédérale d'Allemagne, en France et aux Pays-Bas, elles sont très répandues et possèdent une expérience de plusieurs décennies. Elles ont fréquemment participé — comme elles le font encore à l'heure actuelle — à l'étude approfondie des problèmes sociaux, fournissant ainsi à l'Etat des bases pratiques pour la législation sociale et les institutions sociales publiques. Dans les pays en voie de développement également, se créent continuellement des œuvres sociales privées, parce que leur action de pionniers trouve là un excellent terrain où s'exercer, tandis que l'Etat ne peut pas toujours, par ses institutions elles-mêmes, suivre le rythme rapide du développement. L'ancien antagonisme entre le secteur public et privé, dont les fonctions se complètent d'ailleurs, s'est affaibli et a fait place en maint endroit à une excellente collaboration.

Plus sont nombreux les responsables du travail social, plus *une coordination* est nécessaire, si l'on veut éviter à la fois les doubles emplois et les lacunes. Elle l'est tout d'abord sur le plan local. En Suisse, ce sont, entre autres, la « Commission de coordination des institutions sociales genevoises » et la « Zentralkommission für soziale Fürsorge » à Bâle-Ville qui se consacrent à cette tâche. Dans

les communes de moyenne importance, on fonde des services sociaux communaux ou polyvalents. Ceux-ci ne coordonnent pas seulement le service social individualisé, mais se consacrent en outre, dans la mesure où le temps le leur permet, à l'organisation communautaire et à la planification. C'est dans ce sens que, en Grande-Bretagne et en Australie, les « Councils of Social Service », aux Etats-Unis les « Community Welfare Councils », exercent leur activité. En Suisse, les organes de coordination cantonaux sont l'Office social neuchâtelais et l'Office d'assistance sociale cantonal des Grisons. De plus, il existe dans plusieurs pays, depuis assez longtemps, des commissions de coordination nationales qui, dans une plus ou moins large mesure, s'occupent également de politique sociale à l'échelon national. Au nombre de celles-ci, il y a lieu de mentionner la « Deutscher Verein für öffentliche und private Fürsorge », le « British National Council for Social Service », le « Nationale Raad voor Maatschappelijk Werk » (Pays-Bas), le « Nationaler Bund für Soziale Wohlfahrt » (Finlande) et la « Conférence nationale suisse de travail social ».

Dès la fin de la seconde guerre mondiale, les comités nationaux de la Conférence internationale de service social, qui existent dans une quarantaine de pays, ont formé aussi une sorte d'organe national de coordination, pour autant qu'ils ne se bornent pas à remplir les tâches qui leur ont été imparties par la Conférence internationale. Pour l'ensemble, la coordination est assurée par cette dernière et les institutions correspondantes des Nations Unies.

6. Financement. — Le travail social public est financé par les impôts et d'autres recettes d'Etat, alors que le travail social privé l'est par des cotisations, legs, dons et collectes. Mais de plus en plus, dans tous les pays, les œuvres privées sont en outre subventionnées par l'Etat et les communes. Le système des collectes est très différent selon les endroits et les méthodes employées sont constamment perfectionnées. Dans un petit nombre de pays, comme en Amérique du Nord et au Japon, ces collectes sont organisées en commun par les œuvres intéressées (Community chests) et le produit est réparti selon un coefficient déterminé, mais en Suisse, ce procédé serait difficilement applicable. Afin de mettre un peu d'ordre dans ce domaine, on a créé dans différents pays d'Europe des offices spé-

ciaux, soutenus en partie par les milieux économiques et réunis dans la « Commission internationale pour le contrôle des dons ». En Suisse, à Zurich, un bureau de renseignements pour les œuvres de bienfaisance (Zewo) s'occupe de ces tâches.

7. Le personnel et sa formation. — Le personnel du travail social, et notamment du service social, se compose d'une part des assistants sociaux, c'est-à-dire des professionnels, et d'autre part de volontaires. Ceux-ci existent depuis que les hommes pratiquent l'entraide alors que les *assistants sociaux* (Social workers) ne sont apparus que depuis quelques décennies seulement. C'est pourquoi leur profession ne jouit pas encore du prestige nécessaire auprès de l'ensemble du public et qu'ils doivent lutter pour la faire reconnaître. Afin d'accroître son prestige et, ce faisant, améliorer les conditions de travail, l'« Institut d'organisation industrielle de l'Ecole polytechnique fédérale » a procédé récemment, en Suisse, à une évaluation des emplois. En outre, les associations professionnelles d'assistants sociaux s'efforcent d'élaborer des principes d'éthique professionnelle, tels qu'ils existent depuis des siècles pour les médecins.

Quant aux différentes catégories d'assistants sociaux, nous établirons une distinction entre le secrétaire social, qui s'occupe d'administration et de planification sociale — au besoin également de l'organisation ommunautaire — et l'assistant ou l'assistante, chargés du service des cas individuels et du service de groupe. Le service social dans les établissements d'accueil est entre les mains d'éducateurs ou d'éducatrices et de directeurs ou directrices (service intérieur).

Dans la plupart des pays, et pour chacune de ces fonctions, on constate une pénurie de personnel. Aux Pays-Bas, le ministère des Affaires sociales a ouvert une vaste enquête à ce sujet. Le groupe de travail « Relations avec le public » de la Conférence nationale suisse envisage de faire de même pour le canton de Zurich. Et le manque d'assistants sociaux se fait sentir d'une façon particulièrement aiguë dans les établissements d'accueil.

Ajoutons que la formation des assistants sociaux est assurée par des écoles spéciales (écoles de service social), où l'enseignement se donne soit durant la journée, soit le soir. Partout on cherche non seulement à prolonger la formation, mais aussi à en élever le niveau et à approfondir les connaissances.

Bien que la tendance à la « professionnalisation » se manifeste également dans le secteur social, les *volontaires* conservent leur importance. Leur activité est toutefois orientée différemment. S'il arrivait autrefois qu'une personne volontaire s'occupât, occasionnellement, du service des cas individuels, celui-ci doit, aujourd'hui, être confié à une assistante ou un assistant social ; cela parce que les problèmes qui se posent et, partant, les mesures appropriées au traitement de chaque cas, sont devenus plus complexes. Le volontaire peut se voir confier des tâches partielles d'aide sociale bien définies, qu'il exécute sous la direction et la surveillance de l'assistant social, par exemple des tutelles et patronages préventifs de caractère simple, la collaboration à la direction de groupes de jeunes, la prise en charge de personnes âgées, de familles d'ouvriers étrangers, etc. Aujourd'hui comme naguère, l'administration sociale réclame la collaboration des volontaires pour la collecte de fonds et lors d'actions de secours d'urgence. De plus en plus souvent, les œuvres sociales et les services administratifs qui les occupent les initient à leurs tâches. Le travail social ne peut ni ne doit renoncer aux volontaires si l'on veut que le sens de la responsabilité envers son prochain soit maintenu en éveil. Et comment ne pas être heureux par conséquent de constater que, dans le monde, l'aide volontaire est toujours désirée et qu'elle jouit de la même estime que par le passé.

II. LES DIVERS DOMAINES DU TRAVAIL SOCIAL

1. Aide à la jeunesse et à la famille. — Il est impossible, on s'en rend compte sans cesse davantage, d'assister les enfants et les adolescents sans demeurer en liaison constante avec leur famille. C'est pourquoi l'on encourage les parents à se préparer à leur tâche (écoles de parents), que l'on essaie de les conseiller en matière d'éducation, que l'on s'efforce enfin, lorsqu'il s'agit de la jeunesse menacée, d'exercer également une influence sur le milieu familial. Intervention d'autant plus nécessaire qu'il y a, semble-t-il, un nombre croissant d'enfants inadaptés. De même, on crée aussi des « services de conseils aux parents », qui ne traitent pas seulement de questions économiques, mais aussi de problèmes que suscite la vie en commun à l'intérieur de la famille.

Ainsi, il convient de s'occuper du groupe « mère-enfant », en premier lieu des femmes divorcées ou séparées et des enfants dont la charge leur a été confiée. Dans bien des pays, la formation de bandes de jeunes gens et la délinquance juvénile posent un sérieux problème. L'origine doit sans doute en être trouvée dans l'amélioration du niveau de vie et le développement de l'Etat social, qui épargne aux jeunes la lutte pour l'existence et, par conséquent, les prive d'une activité positive. Mais ces phénomènes se retrouvent parfois aussi dans les centres urbains des pays en voie de développement. A l'échelon national, l'aide à la jeunesse est encouragée par certains Etats, et de manière systématique. Nous pouvons citer comme exemples une loi de la République fédérale d'Allemagne (« Jugendwohlfahrtsgesetz ») et un plan (« Bundesjugendplan ») auquel viennent s'ajouter les « Landesjugendpläne » qui en est issu.

2. Aide à la vieillesse. — En raison de l'augmentation du nombre des personnes âgées, le problème de la vieillesse se pose aujourd'hui partout, à l'exception des rares régions où subsiste la famille nombreuse de caractère patriarcal, qui subvient elle-même à l'entretien de ses membres jusque dans leurs vieux jours. Du point de vue économique, et lorsque existe une assurance vieillesse officielle obligatoire, les personnes âgées sont aujourd'hui protégées dans une large mesure. En revanche, les possibilités de placement, qu'il s'agisse de logements ou de homes pour personnes âgées, font encore en partie défaut. Fréquemment, en particulier dans les villes, cette catégorie de personnes manque à vrai dire de protection ou se trouve même en danger ; c'est pourquoi il convient de faire davantage pour les conseiller, prendre soin d'elles et organiser leurs loisirs. Les usagers ont avantage à organiser eux-mêmes les services dont ils vont bénéficier, comme c'est le cas pour les « clubs » de personnes âgées en Grande-Bretagne et les « communautés » en Allemagne fédérale. De plus, et pour ne citer que cet exemple, le service d'aide ménagère, qui vient en aide aux personnes âgées vivant dans leur propre foyer, en leur consacrant un certain nombre d'heures — il a été d'abord introduit en Scandinavie — s'est révélé extrêmement bienfaisant.

Il devient urgent d'accroître l'effectif du personnel chargé d'apporter des soins aux alités à l'hôpital ou à leur domicile. C'est

pourquoi l'on forme maintenant des infirmiers et infirmières spécialisés dans les soins aux personnes âgées, on met en œuvre des programmes d'aide à la vieillesse et l'on crée des commissions qui poursuivent des travaux dans le domaine de la gériatrie.

3. Aide matérielle. — Par suite des dangers auxquels le monde moderne expose les hommes, les détresses psychiques et mentales, certes, prennent une place croissante et de premier plan. Mais l'aide matérielle n'en demeure pas moins importante et, parmi d'autres mesures, celles qui ont pour objectif le maintien du pouvoir d'achat. C'est pourquoi fréquemment la lutte contre le renchérissement de la vie est devenue une partie importante de la politique sociale.

Dans nombre de pays, on trouve aussi un système plus ou moins complet d'assurances sociales, appelé aussi « Sécurité sociale ». Il convient de rappeler à ce propos qu'en 1930 les Etats-Unis d'Amérique, sous la contrainte de la grave crise économique, ont introduit le « New Deal » et fait un bond considérable en passant du libéralisme de Manchester à l'Etat social. De même, la réglementation anglaise fondée sur le plan Beveridge est unifiée et centralisée, tandis qu'en Suisse les différentes branches de l'assurance sociale sont indépendantes, mais, en revanche, assez bien coordonnées.

En dépit des progrès réalisés en matière de « sécurité sociale », l'assistance sociale générale conserve son importance. Car il y a toujours des êtres que ni l'assurance sociale ni l'assistance spéciale ne peuvent préserver de la détresse ; tel est le cas des inadaptes sociaux, des femmes divorcées et portant seules la charge des enfants, des mères célibataires, des familles nombreuses qui ont un débile mental à leur charge, etc. Ces personnes, qui ont besoin d'être secourues, sont prises en charge par l'assistance individuelle officielle. Celle-ci, appelée parfois encore « assistance publique », se trouve avoir à suivre des cas difficiles à traiter. En Grande-Bretagne, elle est régie par des lois nationales, et en Allemagne fédérale de même (*Bundessozialhilfegesetz*), alors qu'en Suisse elle relève encore des cantons. Toutefois, ces derniers (à une exception près) ont adhéré aujourd'hui au concordat qui règle l'assistance au lieu de domicile.

En raison de l'accroissement rapide de la population, et notamment de la migration vers les villes, le problème du logement devient toujours plus grave. Il a pris un caractère aigu dans presque tous les pays. Nulle part la construction de logements ne peut réellement satisfaire à la demande croissante. Mais on tente d'atténuer la crise en accordant des allocations de logement, comme c'est le cas actuellement dans plusieurs pays.

4. Aide sanitaire. — Malgré les progrès, un nombre considérable de maladies demeurent virulentes partout dans le monde. Succédant aux épidémies qui ont été enrayerées dans une large mesure, le cancer, le rhumatisme, les maladies physiques et mentales chroniques, notamment, ont fait leur apparition. Dans de nombreux pays, l'alcoolisme est en progression et fait aussi des ravages parmi les femmes et les jeunes gens. La pollution de l'eau et celle de l'air constitue d'autres sources de danger. Enfin, un problème se pose avant tout dans les pays en voie de développement, celui de la régulation des naissances. Pour le résoudre, les moyens pratiques ne suffisent pas, et il faut encore éveiller le sentiment de la responsabilité sexuelle. Cette tâche incombe maintenant aussi bien à l'école qu'à la famille.

L'enseignement de l'hygiène se révèle nécessaire alors qu'il n'est pas introduit partout d'une manière systématique. D'autre part, les troubles psychiques et mentaux étant fréquents de nos jours, l'hygiène mentale prend une importance croissante, de même que les activités qui ont pour objet d'assister et de réintégrer dans la société les personnes qui souffrent de névroses ou qui y sont prédisposées. Le traitement « en liberté » de cette catégorie de malades (placement dans des établissements d'accueil, de jour et de nuit, et dans des « ateliers surveillés »), a réalisé de grands progrès au cours des dernières années. Citons, comme un exemple intéressant de l'assistance sanitaire, le Service de santé national de Grande-Bretagne avec ses prestations médicales gratuites très étendues. Dans les pays en voie de développement, c'est la Société nationale de la Croix-Rouge qui assume souvent d'importantes tâches dans ce domaine.

5. Aide morale et spirituelle. — Il est difficile de maîtriser les problèmes que notre époque pose à chacun de nous, et tous ne peuvent y parvenir. On a besoin par conséquent de conseils de tout

genre. Les « Citizens' Advice Bureaux » britanniques, dont quelques-uns ont été organisés dans le cadre de l'organisation communautaire, représentent une solution intéressante. Il convient également de signaler « La main tendue », qui a fait son apparition en Allemagne et en Suisse et connaît un succès croissant : service qui, sur appel téléphonique, vient en aide aux désespérés quels qu'ils soient. De même, le Service social secourt les sans-abri et participe, par son action morale et sociale, à la lutte contre la prostitution.

6. Aide dans des situations particulières. — Le problème des immigrants préoccupe nombre de pays, notamment Israël, le Canada, les Etats-Unis, l'Australie, mais, également la Grande-Bretagne. L'intégration de ces personnes à la communauté requiert, en plus des mesures officielles dont l'efficacité est évidente, une attitude compréhensive de la part de la population autochtone. L'immigration fait naître parfois des problèmes de minorités, et, aux immigrants installés définitivement dans le pays, viennent se joindre ceux qui y résident plus ou moins passagèrement, notamment les travailleurs étrangers. Cette situation exige également des mesures importantes qui, sans avoir toujours et partout pour but l'assimilation, ont du moins pour objet de faciliter une adaptation sociale partielle. Il faut en outre s'occuper des familles restées au pays, qui souvent doivent être prises en charge par les services sociaux. De plus, la réintégration de l'émigrant de retour dans son pays ne se fait pas toujours sans heurts.

Dans certaines régions se pose le problème de la population montagnarde. Celle-ci ne cessera d'émigrer tant que le niveau de vie et les conditions d'existence des montagnards ne seront pas devenus comparables à ceux des habitants de la plaine. La tâche à entreprendre est donc vaste, de longue haleine. Des mesures d'ordre financier ne suffisent pas pour combattre la détresse de ces populations ; il y faut l'action du service social communautaire, lequel intervient également pour remédier aux problèmes nés de l'urbanisation croissante.

L'une des tâches les plus récentes du travail social est d'apporter une aide aux pays en voie de développement, en Asie, en Afrique et en Amérique latine. Le travail des missions, qui s'y poursuit

*

TRAVAIL SOCIAL

depuis de longues années, est complété et multiplié grâce à l'aide bilatérale entre Etats « donateurs » et Etats « bénéficiaires », ainsi que par les efforts des Nations Unies et de leurs institutions spécialisées dans le monde entier.

*

En terminant, constatons que malgré des progrès considérables et constants, le champ d'activité du travail social ne se rétrécit pas. Les besoins auxquels on parvient à faire face sont remplacés par d'autres, nés précisément, tout au moins en partie, de la civilisation. Il suffit de rappeler à cet égard l'isolement croissant de l'homme et l'insécurité qui en résulte pour lui, notamment dans les villes. C'est pourquoi tous ceux qui s'occupent de travail social, avant tout les assistants sociaux, doivent constamment suivre l'évolution en cours, déceler les tâches nouvelles et être prêts à les entreprendre.

Walter RICKENBACH
Dr ès sciences sociales
Secrétaire de la Conférence nationale suisse
de travail social
